



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Palais de Tokyo

Question écrite n° 37275

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'utilisation du Palais de Tokyo. Le Palais de Tokyo est un bâtiment à l'architecture singulière, dont la situation exceptionnelle entre les quais de Seine et les collines de Chaillot, est un atout indéniable pour la destination culturelle de ce lieu. L'aile ouest de ce palais, qui appartient à l'État, a été rouverte en 1999, en accueillant le Palais des musées d'art moderne. Cette ouverture a suscité beaucoup d'espoir dans les milieux culturels, qui ont vu là un lieu complémentaire à Beaubourg pour offrir à Paris une programmation d'art moderne et contemporain plus ambitieuse. Or force est de constater que le Palais de Tokyo n'est pas utilisé à sa juste valeur : les expositions présentées ne font pas d'objet de suffisamment de communication, faute de moyens financiers ; des pièces ne sont pas utilisées, environ 15 000 m², et 5 000 m² de parking. En somme, le Palais de Tokyo est resté dans l'ombre de Beaubourg, et c'est un gâchis de ne pas exploiter ce lieu dont la situation géographique est remarquable. Il serait opportun, pour remédier au lent endormissement du Palais de Tokyo, de trouver des partenariats avec le secteur privé, dans des projets dont la destination resterait culturelle, mais qui donneraient une véritable visibilité à ce bâtiment. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour utiliser à sa juste mesure le Palais de Tokyo.

Texte de la réponse

L'aile ouest du palais de Tokyo appartenant à l'État est actuellement occupée pour le tiers de sa surface par l'association « Palais de Tokyo - Site de création contemporaine » qui, depuis 2002, présente les formes les plus émergentes de l'art contemporain. Les expositions proposées par cette association ont rencontré un très grand succès public (plus de 200 000 visiteurs par an), tant par l'originalité de ses propositions que par les horaires d'ouverture (de midi à minuit) et ses actions de médiation auprès du public. Il a attiré un public nouveau, beaucoup plus jeune que les publics habituels pour les arts plastiques. Enfin, il s'est fait connaître internationalement comme un des lieux à visiter impérativement pour ses expositions. Les espaces actuellement en friche du Palais de Tokyo vont faire l'objet de travaux d'aménagement pour y installer un lieu consacré à la présentation de l'oeuvre d'artistes confirmés travaillant en France. Ces artistes, pour être promus sur la scène internationale, doivent être valorisés au niveau national, ce qui n'est pas possible, à l'heure actuelle, compte tenu de l'insuffisance des locaux permettant de présenter leur travail. Les espaces disponibles du Palais de Tokyo, conçus à l'origine pour la présentation d'oeuvres d'art de tous formats correspondent idéalement à ce type de projet, dans un quartier bénéficiant d'une grande attractivité du fait, notamment, de la présence de grandes institutions culturelles à proximité et du quartier éminemment touristique. Les travaux devraient être engagés en 2011 pour une ouverture du lieu en 2012. En 2009 et en 2010, seront programmées des opérations de préfiguration artistique permettant au public de découvrir ces nouveaux espaces en cours d'aménagement.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37275

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10582

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2547